

NÉPAL

Date des élections: 12 mai 1986

But de la consultation

Renouvellement de l'ensemble des membres élus à l'échéance normale de leur mandat.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement monocaméral du Népal, le *Panchayat* (Assemblée) national, comprend 140 membres dont 112 élus et 28 nommés par le Roi. Le mandat parlementaire est de 5 ans.

Système électoral

Sont électeurs tous les citoyens népalais âgés de 21 ans révolus et inscrits sur les listes électorales, qui sont révisées avant chaque élection. Le vote n'est pas obligatoire.

Sont éligibles au *Panchayat* national les citoyens népalais âgés de 25 ans révolus, à l'exception de ceux qui exercent une fonction publique et des anciens parlementaires révoqués pour mauvaise conduite ou incapacité. Les candidats doivent, en outre, être membres d'une organisation de classe (paysans, ouvriers, femmes, jeunes, doyens d'âge, anciens combattants) aux termes de la Constitution.

Beaucoup de citoyens étant analphabètes, les candidats sont identifiés sur des bulletins de vote par des symboles. Chaque candidat est tenu de verser une caution de Rs. 1500 qui ne lui est pas remboursée s'il n'obtient pas au moins 10% des suffrages dans sa circonscription. Il doit en outre être proposé par un électeur et appuyé par un autre.

Les députés sont élus au scrutin majoritaire simple dans 75 circonscriptions dont 38 ont droit à un siège chacune et les 37 autres à deux sièges chacune. En cas de vacance de sièges en cours de législature, il est procédé à des élections partielles.

Considérations générales et déroulement de la consultation

Un peu plus de deux ans après les élections générales de mai 1981, le Premier Ministre Sur., a Balladur Thapa a été démis de ses fonctions en juillet 1983 et un nouveau Cabinet a été formé par M. L. B. Chand, ancien Président du *Panchayat* national (Assemblée). La date du scrutin de 1986 a été arrêtée le 23 janvier.

Au total, 1548 candidats briguaient les 112 sièges électifs de l'Assemblée. En raison de l'éloignement de certaines circonscriptions électorales, les résultats dans plusieurs circonscriptions n'ont été annoncés que le 22 mai. Parmi les élus, 63 étaient des nouveaux au Parlement et 74 des anciens.

Conformément aux dispositions constitutionnelles, la nouvelle Assemblée s'est réunie le 9 juin. M. Marich Man Singh Shrestha a été élu Premier Ministre le 15 juin et a formé son Conseil des ministres le 16 du même mois.

Données statistiques

1. Résultats du scrutin

Nombre d'électeurs inscrits	9 044 964	
Votants	5 455 672	(60,3%)
Bulletins blancs ou nuls	257 719	
Suffrages valablement exprimés	5 197 953	

2. Répartition des députés suivant le sexe

Hommes	129
Femmes	8
	<hr/>
	137*

3. Répartition des députés par classes d'âge

25-30 ans	3
31-40 »	30
41-50 »	62
51-60 »	36
Plus de 60 ans	6
	<hr/>
	137*

* Aucune donnée sur les trois députés restants.